



Date:
5 mars 2024

Points importants concernant l'organisation et le règlement du camp
68. camp des jeunes pontonniers à Einigen

- Responsable:** Chef du camp CJP
Dominik Stierli
Rathausgasse 10
4500 Solothurn
Tel: +41 78 892 78 85
E-Mail: jplagerleiter@pontonnier.ch
- Emplacement:** Dans l'enceinte de Vigier Beton à 3646 Einigen au lac de Thoune.
- Dates:** Du 18 juillet au 27 juillet 2024 pour les moniteurs et participants du cours 4 & 5.
Du 29 juillet au 27 juillet 2024 pour les participants aux cours A, B, C et 4.
- Coûts:** Pour les cours A, B, C et 4 **CHF 200.-** par Participants.
Pour le cours 5 **CHF 300.-** par Participants.
A payer via les responsables jeunes pontonniers des sections
Déjà pour le règlement des coûts d'inscription: 28 juin 2024
- Rendez-vous:** **Vendredi, 19 juillet 2024, 12:00** au dépôt du Pontonnier Thoune. La route est indiquée depuis la gare (pour les cours A, B, C).
Jedi, 18 juillet 2024, 09:00 h à la Gare de Thun. (pour les cours 4 et 5)
- Licenciemment:** **Samedi, 27 juillet 2024 entre 10:00 - 11:30 h** sur l'emplacement du camp.
- Coûts du voyage:** Le demi-tarif aller-retour entre le lieu d'habitation et le Einigen doit être payé par les participants. Par section, les responsable jeunes pontonniers reçoivent une carte "bleue" avec laquelle les participants de plus de 15 ans puissent voyager au demi-tarif.
- Logement:** Sous tente à l'embouchure de la Kander. Les sacs de couchages sont distribués.
- Adresse postale:** Jungpontonnierlager Einigen, Prénom / Nom, Postlagernd, 3604 Thun
- Téléphone:** Camp des jeunes pontonniers suisses à Einigen, 033 336 07 07
- Subsistance:** Le repas de midi pour le jour d'arrivée doit être apporté et doit être pris avant le début du camp. Un "quatre-heures" doit également être apporté. Tous les autres repas et collations seront préparés par la cuisine du camp.
- Contact:** Dans le cas où les parents partiraient également en vacances à ces dates, nous vous prions de nous indiquer l'adresse de contact d'une autre personne responsable (peut-être transmettre également le numéro d'urgence à la direction du camp)
- Obligation d'annonce:** Les pertes de sommes d'argent ou de valeurs doivent être immédiatement annoncés à la direction du camp.
- Annulation:** Après une inscription validée, un désistement est une inconvenance pour la direction du camp. Du fait que certaines dépenses sont faites déjà avant le début du camp, un remboursement n'est possible que dans des cas exceptionnels (accident/Maladie avec certificat médical).

Médias:	Durant le camp la direction du camp ainsi que les moniteurs feront différents photos et vidéos (nommés médias ci-après). Certains de ces médias seront publiés sur les réseaux sociaux dédiés au camp (Facebook & Instagram) ou sur le site internet de l' ASSP. Certains de ces médias seront utilisés pour documenter le camp. Aucun média enfreignant les lois sur la protection de l'image et des personnes ne sera produit. Dans le cas où un participant du camp ou un représentant légal ne souhaiterait pas apparaître dans ces médias doit l'annoncer via le formulaire d'inscription. La direction du camp ne peut prendre influence que sur les médias produits par elle-même et les moniteurs du camp. Toutes objections peuvent être annoncées à l'administrateur.
Équipement:	Habits civils pour le voyage et excursions. Min 2 paires de chaussures dont une haute, une paire de chaussures de sport qui peuvent aussi être mouillées. Habits de travail (haut et pantalon, qui seront très sales). Maillots de bain et linges, habits de sport, training, sous-vêtements en suffisance, articles de toilette, couteau de poche et lampe de poche. Jeux, instruments de musique, livre de chants. Bonne humeur et humour, beaucoup d'idées à apporter à la soirée de clôture. Gourde et goblet pour la distribution de thé pendant la journée ! Chaque participant est responsable d'apporter lui-même une veste de pluie efficace. Rien ne sera distribué au camp à ce sujet. L'équipement doit être paqueté de manière adaptée et étanche. De l'équipement de rechange et des chaussures mouillées ne servent à personne, si le paquetage n'est pas étanche les habits doivent être emballés dans des sacs plastiques afin de les protéger de l'eau et de l'humidité. Une liste détaillée de paquetage sera envoyée avec la confirmation aux participants.
Ne viens pas	Radio, MP3, Portable, Objets de valeurs etc. La direction du camp décline toute responsabilité en cas de pertes, de vol ou de détérioration du matériel.
Accidents-Dommages:	Les accidents, les dommages et dégâts doivent être immédiatement annoncés au moniteur et au responsable de camp. Si une personne est blessée il faut effectuer les premiers secours.
Urgences:	La direction du camp est atteignable en permanence via le téléphone du camp, les numéros d'urgences sont sur la carte d'urgence.
Tiques:	Les piqûres de tiques doivent toujours être annoncées au moniteur et les tiques ne doivent jamais être retirées soi-même. Chaque piqûre de tique est notée et les parents sont informés. Raison: les tiques peuvent transmettre certaines maladies comme la méningite ou la borréliose de Lyme.
Argent liquide:	L'argent liquide peut être déposé auprès de la Trudis Hipstergärtli. Ne pas conserver de grosses sommes d'argent liquide dans la tente ou dans les bagages.
Responsabilité:	La direction du camp décline toute responsabilité de vol de sommes d'argent liquide, d'appareils électroniques et d'objets de valeurs. L'argent liquide peut être déposé de manière sûre.
Boissons:	Des boissons peuvent être achetées à la Trudis Hipstergärtli aux horaires indiqués. Thé/eau disponibles sur le site du camp et dans la salle à manger.
Kiosque:	Pendant les repas, le kiosque est ouvert à la cantine pour y Achter des sucreries et des souvenirs.
Programme:	Les horaires sur les programmes de semaines et journaliers sont obligatoires pour tout le monde.
Couvre-feu:	Le couvre-feu est valable dès 22h pour les cours A, B,C et 4. Le couvre-feu pour les cours 5 est à 23h.

Logements:	Les tentes des filles et des garçons sont toujours séparées. Il est interdit que les filles aillent dans les tentes des garçons et vis versa, et ce, pendant toute la durée du camp.
Alcool:	La consommation d'alcool dans les cours A,B, C ainsi que pour les moins de 16 ans. Dès 16 ans et sous le contrôle des moniteurs dans le cadre fixé par la loi, l'alcool reçu ou amené doit être déposé au Håxekafi ou à la direction du camp. C'est valable pour tous les cours.
Fumée, Tabac et Schnupf:	La fumée n'est autorisée que dans les endroits désignés à cet effet et dans les limites prédéfinies. Dans les cours A et B ainsi que pour les participants de moins de 16 ans toutes formes de consommation de tabac est interdite. Dans les autres cours et dès 16 ans la consommation de tabac est permise dans le cadre fixé par la direction du camp.
Drogues:	La possession et la consommation de toutes formes de drogues et strictement interdite.
Sécurité:	<p>Il est interdit de pénétrer dans l'enceinte du site de CREABETON et Vigier. Excepté le chemin pour aller à la cantine pendant les heures de repas. L'accès à la zone de la Kander et de son embouchure est strictement interdit (zone de nature protégée). Il est interdit de monter sur les tas de gravier (danger d'accident).</p> <p>Un gilet de sauvetage doit être porté aux abords et sur l'eau. Sans autorisation des moniteurs il est interdit de monter dans les bateaux. Il faut toujours être attentif lors d'utilisation d'outils et les équipements de protections doivent toujours être portés et les mesures préventives de sécurité doivent être prises. Les feux ne sont autorisés que dans les endroits prévus à cet effet. Les feux doivent être surveillés en permanence et éteints lorsque l'on quitte les lieux.</p> <p>Les installations sanitaires de CREABETON ne peuvent pas être utilisées.</p> <p>L'hygiène est importante pour nous, c'est pourquoi un désinfectant pour les mains est disponible.</p>

Conséquences pour la violation des points concernant l'organisation et le règlement du camp

Avertissement

Un avertissement est donnée après le non respect d'une des règles ci-dessus. Après des avertissements répétés les participants concernés peut être expulsé du camp.

Avertissement officiel de camp

Un avertissement officiel de camp (Avertissement allant d'une à plusieurs années) et est donné après une grave infractions aux règles du camp.

Licenciement anticipé du camp

Un licenciement anticipé du camp peut avoir effet après une infraction grave des règles du camp. Les participants concernés a néanmoins la possibilité de revenir une autre année au camp.

Les infractions considérées comme graves sont :

- **Consommation illégale d'alcool (en dessous de l'âge limite), consommation excessive, fumer dans les chambres et toutes formes de consommations de drogues**
- **Vols**
- **Toutes formes de violences**
- **Comportement indiscipliné**
- **Discrimination d'autres participants sur leur sexe, apparence etc.**
- **Quitter la zone du camp sans autorisation**

Déroulement lors d'un licenciement anticipé du camp ou d'un avertissement

Les organisateurs du camp informent les parents respectivement leurs remplaçants.

La responsabilité pour le retour du camp est celle des parents. Si les parents n'ont pas la possibilité de venir chercher leur enfant dans un certain délai, un transport sera organisé par la direction du camp (non accompagné). Le transport de retour se fait à la charge des participants. Les finances d'inscriptions ne sont pas remboursées !